



POUR UN FORUM ALTERNATIF MONDIAL DE L'EAU 2021 À MARSEILLE

CHARTRE DU FAME 2021

Le Forum Mondial de l'Eau (FME) prévoit d'organiser sa neuvième édition en mars 2021 à Dakar, capitale du Sénégal. Le coût de cette rencontre est estimé à vingt millions d'euros dont une bonne partie sera à la charge du pays accueillant.

Petit rappel, cet organisme ne dépend pas de l'ONU : il a été créé à l'initiative des multinationales de l'eau qui en sont les véritables donneurs d'ordre. Elles ciblent l'Afrique pour développer la marchandisation de l'eau dans un continent qui peine à se développer, où l'eau est une denrée rare. Un Africain consomme en moyenne trente litres d'eau par jour, à comparer à la consommation d'un Européen de deux cents litres et d'un Américain du Nord de sept cents litres.

Le FME des Véolia et Suez-Lyonnaise va donc s'installer un week-end à Dakar pour bavarder sur l'affermage de la distribution de l'eau dans des pays en crise, où une grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable.

Nous sommes nombreux à être outrés par cette organisation « hors sol » qui non seulement n'apportera rien de favorable aux Sénégalais mais va leur coûter ! C'est dans ce contexte que la tenue d'un Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) à Dakar se pose.

Associations pour le droit à l'eau, organisations non gouvernementales, militants pour un autre développement doivent-ils adopter le même positionnement éhonté en pratiquant, eux aussi, une politique néocoloniale ?

Eau Bien Commun PACA (EBC PACA), le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) et le Réseau Homme et Nature ne souhaitent pas rajouter du cynisme au mépris du FME. Ils proposent de travailler en commun à partir de mars 2021 à Marseille et par voie dématérialisée, comme en 2012 où le FAME avait bousculé les accommodements des multinationales. Ils invitent toutes celles et tous ceux qui ne considèrent pas l'eau comme une marchandise à élaborer ensemble un ordre du jour pour cette rencontre qui devra prendre en compte l'évolution de la situation environnementale.

1. ORGANISATION DU FORUM ALTERNATIF

Le Forum débutera en mars 2021 à Marseille. Les dates exactes restent à déterminer. Toutefois, ce Forum a vocation à devenir une structure pérenne, sise à Marseille, destinée à permettre la poursuite des échanges sur le net et l'organisation d'actions concrètes aux niveaux local et international.

La participation au Forum pourra se faire en présentiel et, compte tenu des circonstances sanitaires, pour le plus grand nombre, en visioconférence. Au regard des contraintes inhérentes au support technique des visioconférences, la participation à chacun des ateliers sera limitée à 250 personnes.

Trois Commissions seront constituées, chacune comprenant des représentants des membres fondateurs du FAME (MNLE, Réseau Homme et Nature, EBC PACA, EBC France) ainsi qu'un représentant par organisation adhérente à la présente Charte :

- la Commission d'organisation, qui examinera les diverses propositions d'ateliers afin d'arrêter le programme à la fin janvier 2021 ;
- la Commission logistique ;
- la Commission de validation des synthèses des ateliers et des documents conclusifs.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES

2.1. Financement

Chaque membre fondateur et chaque organisation adhérente à la présente Charte autofinanceront leurs propres activités liées à la tenue du FAME.

2.2. Participation aux visioconférences

La participation aux ateliers en visioconférence sera conditionnée par l'obtention d'un code d'accès. Celui-ci sera fourni par le MNLE à ceux qui le demandent, dans la limite des disponibilités. Les codes d'accès seront nominatifs.



Le tarif pour l'obtention des codes d'accès est établi comme suit :

- 20 € pour une personne physique ;
- 60 € pour une personne morale. Les personnes morales se verront attribuer 4 codes d'accès nominatifs.

2.3. Contrôle des finances

Un compte dédié au FAME Marseille 2021 sera ouvert.

Une Commission de transparence sera constituée, dont le rôle sera de contrôler les recettes et les dépenses liées à la tenue du Forum.

Composition de la Commission :

- Michel PERRIN (Réseau Homme et Nature, syndicaliste), Trésorier, qui disposera de la signature sur le compte du FAME ;
- Perrine PRIGENT (citoyenne élue au Conseil Municipal de Marseille, Déléguée à la valorisation du patrimoine et l'amélioration des espaces publics) ;
- Pierre LEMERY-PEISSIK (militant écologiste, Conseiller Métropolitain Aix-Marseille-Provence) ;
- Jean PONCET (MNLE) ;
- un représentant de EBC France ;
- un représentant de EBC PACA.

3. THÈMES DE DÉBAT

Afin d'extirper l'**eau bien commun** des mains des multinationales, des thèmes de débat devant déboucher sur des propositions concrètes seront arrêtés. À titre d'exemple, une liste non exhaustive de thèmes possibles est proposée ci-après.

3.1. Au niveau international

- accès à l'eau potable ;
- déficit hydrique ;
- exploitation des eaux souterraines, pérennité et qualité des aquifères souterrains ;
- pollutions ;
- fonte des glaces des pôles et des glaciers.

3.2. En France

- accaparement de la ressource par le privé ;
- vétusté des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- accès pour tous aux premiers mètres cube vitaux ;
- réforme des Agences de l'eau ;
- fontaines d'eau potable, toilettes et douches publiques dans les villes ;
- remplissage des piscines.